

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 26  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

Abstentions : 0  
Exprimés : 32  
Pour : 31  
Contre : 1

N°2019-85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriaux, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert

**Pouvoirs** : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérourard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

**Secrétaire de séance** : Maryse Thomas

**Objet : Avis du Conseil Communautaire quant au projet de réforme statutaire du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin**

Monsieur le Président explique que Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a souhaité engager une réforme statutaire lui permettant d'exercer la compétence GEMAPI pour le compte des EPCI qui en feraient la demande.

Cette compétence trouverait à s'exercer sur les bassins versant de la Côte et de la Dronne et intéresseraient les Communauté de Communes suivantes :

- CC Pays de Nexon Monts de Châlus pour les communes de Bussière-Galant et Dournazac,
- CC du Périgord Nontronnais pour les communes de Saint-Saud-Lacoussière, Champs-Romain, Saint-Pardoux-la-Rivière, Milhac-de-Nontron,
- CC du Périgord Limousin pour les communes de Firbeix, Mialet, la Coquille, Chalais, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Pierre-de-Côle, Thiviers.

Cette modification statutaire portant exercice d'une compétence supplémentaire se conjugue également avec une modification de la gouvernance du Parc. Ainsi au sein du Comité Syndical et du bureau syndical, un collège « GEMAPI » serait mis en place.

Le financement de cette compétence serait, quant à lui, individualisé au sein d'un budget annexe.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (31 pour ; 1 contre : monsieur GRANCOING) :

- **EMET** un avis favorable quant à ce projet de réforme des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin sous réserve :

- que cette modification statutaire ne concerne que la prise de compétence GEMAPI sur les bassins versants de la Côte et de la Dronne
- Que cette exclusivité de bassins versants soit explicitement inscrite dans la section 1 du chapitre 2 des projets de statuts modifiés.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président, Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20191219-201909\_D201985-DE  
Reçu le 30/12/2019